

Assemblée générale annuelle FACIL
samedi 8 mai 2010
salle SH-R810 du Pavillon Sherbrooke
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Proposition d'ordre du jour

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Désignation d'un secrétaire
4. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
5. Lecture et adoption du procès verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 25 avril 2009
6. Rapport annuel 2009-2010 du président de FACIL
7. Rapport du dernier exercice financier terminé le 31 mars 2010 par le trésorier
8. Affaires juridiques
9. Site WEB et réseaux sociaux
10. Dossier médical informatisé
11. Dossier ACTA
12. Modification aux règlements de FACIL : mandat de deux ans et ajustement pour la période de transition
13. Désignation d'un président d'élection et d'un scrutateur
14. Mises en candidature pour les postes à combler au conseil d'administration (13 postes)
15. Élections
16. Informations
17. Varia
18. Levée de l'assemblée

Ouverture de l'Assemblée Générale à 13h45.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA)

Le quorum est atteint : 21 personnes présentes

2. Désignation d'un président d'assemblée

Louis Martin est proposé par M. André Cotte, secondé par M. Cyr.

Le professeur Louis Martin est nommé Président de l'AG.

3. Nomination d'un secrétaire

Le président de séance propose la nomination de Christophe Villemer comme secrétaire.

Christophe Villemer est nommé Secrétaire de l'AG.

4. Adoption de l'ordre du jour de l'AGA

L'ordre du jour est proposé par M. Andre David Hanks.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière AGA du 25 avril 2009.

Le président fait la lecture du procès-verbal puis demande à l'assemblée si elle a des questions.

Le procès-verbal sera publié en ligne sur le site de Facil.

L'adoption du procès-verbal de la dernière AGA du 25 avril 2009 est proposée par M. Rodriguez, secondé par M. Luffy.

Le procès-verbal de la dernière AGA du 25 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

6. Rapport annuel 2009-2010 du président de FACiL

Cyrille Béraud, président de Facil, expose le rapport annuel d'activité.

Il évoque les questions de développement de l'internet, les questions de société que logiciel libre pose, la problématique de développement régional.

Il rappelle la vocation première de Facil, l'appropriation collective de l'informatique libre. Ainsi toutes ces questions sont importantes. Facil agit dans le champ social.

Liberté et Partage sont des valeurs importantes. Et malgré les différences de chacun des membres, tout le monde se retrouve dans Facil autour de ces 2 valeurs.

Il évoque les questions d'éducation, de société du savoir, de culture et de l'importance de l'informatique libre dans le conditionnement d'un avenir plus libre.

Il évoque enfin la nécessaire liberté d'internet.

C'est à partir de ces constats que l'équipe de Facil a mené ses actions avec la volonté de toujours positionner la question de l'appropriation collective de l'informatique libre comme une question politique.

Le Québec est une société de tradition de partage, cela devrait être un terreau favorable. Il faut comprendre pourquoi cela ne marche pas aussi bien qu'on le souhaiterait tous.

D'un point de vue d'organisation interne, le président explique que la stratégie a été revue. Il s'agissait de renforcer le Conseil d'Administration en allant chercher des gens de nouveaux horizons afin de bâtir un réseau d'influence.

Il revient sur l'engagement juridique en présentant la situation. Certes, sur le plan juridique, la poursuite est un échec, mais c'est avant tout un succès politique. Cela place désormais Facil sur l'échiquier politico-médiatique. Cela a fait parlé de nous.

Considérant la question du logiciel libre comme politique, il faut alors parler avec les instances, faire des démarches politiques, rencontrer les politiques. C'est un des axes qui a été réalisé et formalisé dans le pacte du Logiciel libre. Certes cela n'a pas été facile.

Il y a eu les élections municipales avec des démarches très concrètes avec Projet Montréal.

Les actions ont été également de parler de Facil avec le reste du corps social, parler aux médias, tisser des contacts avec les journalistes. L'actualité nous a aidé, et c'est tant mieux. On a pu ainsi lire beaucoup d'article dans lesquels Facil était citée.

Il y a eu également une ouverture du réseau à l'international, notamment avec l'APRIL en France, mais également avec l'association italienne du Logiciel libre dont le combat se rapproche du notre.

Enfin, cela a également été l'occasion de se rapprocher des milieux de l'économie sociale et solidaire et d'explorer le dossier complexe du Dossier Santé Québec (DSQ).

S'ensuit une période de questions.

7. Rapport du dernier exercice financier terminé 31 mars 2010 par le trésorier

Serge Martel, le trésorier, présente le rapport financier. Voir les documents annexés.

Le léger déficit est dû à l'intégration dans les comptes de l'usine à Cds.

8. Affaires juridiques

Ce point a été abordé dans le rapport du Président.

9. Site web et réseaux sociaux

Christophe Villemer, pour le Conseil d'administration, expose la stratégie lancée sur les divers médias sociaux et présente les chiffres d'écoute.

10. Dossier médical informatisé

Serge Martel et Daniel Pascot, pour le Conseil d'administration, présentent le positionnement de Facil face à l'avenir du dossier de santé au Québec et l'appel de Facil pour une réorientation du DSQ.

11. Dossier Acta

Anthony Hémond, pour le Conseil d'administration, présente la situation canadienne et les enjeux politiques soulevés par l'ACTA.

12. Modification aux règlements de FACiL : mandat de deux ans et ajustement pour la période de transition.

André Cotte propose la modification suivante aux règlements :

« Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres élus pour 2 ans. Afin de garantir la continuité au sein du Conseil d'Administration, son renouvellement est fait en alternance à raison de 6 administrateurs les années paires et 7 administrateurs pour les années impaires.

Durant cette année de transition, les membres actuels du Conseil d'Administration en élection seront élus pour un an, les nouveaux membres seront élus pour 1 an. »

Cette modification aux règlements est adoptée à l'unanimité

13. Désignation d'un président d'élection et d'un scrutateur

Serge Martel propose Louis Martin comme président d'élection.

Louis Martin seconde et propose Anthony Hémond comme scrutateur.

La proposition de désigner le Président d'élection (Louis Martin) et le Scrutateur (Anthony Hemond) est adoptée à l'unanimité.

14. Mises en candidature pour les postes à combler au conseil d'administration

Sont ouverts : 13 postes, seulement 12 candidatures annoncées.

Il est proposé que les candidats anciens soient proposés pour un an, les nouveaux membres pour 2 ans.

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des nouvelles mises en candidatures.

André Cotte propose la candidature de André Halde qui s'est manifesté à cette occasion.

La liste des candidats est adoptée à l'unanimité.

Pour 2 ans (nouveaux)

1. André Larocque
2. Josianne Marsan
3. Marie D. Martel
4. Michel Halde
5. Omar Bickell
6. Yasmine Félix

Élus pour 1 an (membres sortant du CA)

7. André Cotte
8. Anthony Hémond
9. Christophe Villemer
10. Cyrille Béraud
11. Daniel Pascot
12. Martin Chénier
13. Serge Martel

15. Élections

Le Président demande à l'assemblée s'il y a une demande de vote?

L'assemblée ne sollicite pas de vote, mais demande une courte présentation des candidats au CA.

Les 13 candidats sont élus à l'unanimité au Conseil d'Administration.

16. Informations

André Cotte remercie Louis Martin pour son implication et pour son animation de l'assemblée générale.

17. Varia

Fabian Rodriguez soulève l'incongruité de présenter les documents de l'Assemblée Générale à l'aide d'un poste windows XP. Il est répondu que le matériel de la salle qui accueille l'AG appartient à l'UQAM et que Facil n'avait pas la main la dessus.

Toutefois, il est noté que c'est important vis à vis du public d'accorder les babines avec les bottines. Facil sera vigilant à l'avenir.

18. Levée de l'Assemblée

La levée de l'Assemblée est proposé par André Cotte, secondé par Serge Martel.

L'Assemblée est levée à 16h25.